

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Syndicat Intercommunal de Regroupement
Scolaire de
Béthemont-la-Forêt et Chauvry**

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Délibération n°: 004-2022

Du : jeudi 07 avril 2022

Nombre de Conseillers :
en exercices : **08**
présents : **08**
votants : **08**

Date de la convocation :
1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Chauvry sous la présidence de Monsieur Didier Dagonet, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégué titulaire de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Monsieur Jean-Baptiste Rouault

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Madame Aline Kasse,

Messieurs Jacques Delaune et Angel Garcia,

Déléguées suppléantes de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Mesdames Morgane Auger et Sophie Papon,

Délégué suppléant de la Commune de Chauvry :

Monsieur Raphaël Barouch,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mesdames Corinne Morelle et Laurence Guerault, secrétaires du syndicat,

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2021

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Jacques Delaune,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le chef de l'exécutif pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant, que Monsieur Didier Dagonet, Président, a quitté la séance, et que Monsieur Jacques Delaune a pris la Présidence de séance et n'a donc pas pris part ni aux débats ni au vote relatif à la question,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

Approuve, le Compte Administratif 2021 du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry dont les résultats par section sont les suivants,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement 2021	120 858.42 €	181 862.21 €
Section d'investissement 2021	1 264.32 €	0.00 €
Reports Section de fonctionnement 2020	0.00 €	56 732.22 €
Report section d'investissement 2020	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé Section de fonctionnement	120 858.42 €	238 594.43 €
Résultat cumulé Section d'investissement	1 264.32 €	0.00 €
TOTAL CUMULE	122 122.74 €	238 594.43 €

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Chauvry, le 07 avril 2022

Didier DAGONE

Le Président,

